

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1331

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 28

À l'alinéa 9, après le mot :

« biologique »

insérer les mots :

« , notamment par l'installation et la conversion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffirmer le besoin d'aider à l'installation et à la conversion d'agriculteurs biologiques.